AUTONOMISATION DES FEMMES DEFAVORISEES : RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR L'AUTONOMISATION ECONOMIQUE DES FEMMES EN HAÏTI

Étude de marché et ligne de base

Termes de Référence

Août 2018

Contexte et Justification

Les femmes haïtiennes constituent l'épine dorsale de l'économie du pays. Elles jouent un rôle économique important, notamment en tant que productrices, commerçantes et en tant que liaison entre les producteurs locaux et les consommateurs. Cependant, sept ans après le tremblement de terre et malgré leurs contributions importantes, de nombreuses femmes ne bénéficient toujours pas d'opportunités d'emplois fiables et décents ou de moyens de subsistance durables.

Des études récentes ont montré que la femme haïtienne travaille plus que les hommes, mais ce travail est principalement consacré à des activités domestiques non rémunérées. Cela est dû au fait que les femmes effectuent l'essentiel du travail ménager et qu'elles ne disposent pas d'assez de temps pour s'engager dans des activités économiques. De plus, lorsque les femmes ont accès à des activités rémunérées, elles se trouvent souvent dans des conditions moins stables et moins rémunérées que les hommes, avec un accès limité aux ressources économiques et productives.

Le rapport du PNUD de 2014 sur les progrès accomplis par Haïti en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) montre que 51% des femmes haïtiennes sont des travailleurs indépendants, contre seulement 24% des hommes, et que les hommes sont plus susceptibles d'être employés dans le secteur formel que les femmes. En outre, un recensement des microentreprises réalisé par le Ministère du commerce et de l'industrie (MCI) en 2012 a révélé qu'en Haïti les femmes détiennent la majorité des entreprises à très faible revenu, tandis que les hommes détiennent la majorité des entreprises à revenu intermédiaire.

Par ailleurs, les femmes haïtiennes sont souvent victimes de stigmatisations sociales, politiques et économiques, ce qui limite leur participation à l'élaboration de politiques économiques et sociales et peut contribuer à leur manque de confiance dans la prise de décisions, notamment économiques.

En raison de ces déséquilibres omniprésents entre les femmes et les hommes quant au niveau d'opportunités économiques, des politiques et des programmes visant spécifiquement l'amélioration de la performance des femmes dans les secteurs économiques et productifs, ainsi que le soutien à leur autonomisation économique sont absolument nécessaires.

L'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes, la réduction et l'élimination de leur exclusion économique sont d'ailleurs des objectifs intrinsèques à l'approche de développement du PNUD et parmi les priorités de son mandat. Ces thématiques sont liées au renforcement inclusif des pouvoirs socio-économiques des femmes et constituent non seulement un objectif de développement durable en soi (ODD 5 : égalité entre les sexes), mais elles représentent aussi une composante qui est partie intégrante de tous les autres ODD, ainsi qu'une porte d'entrée pour les atteindre. En particulier, l'autonomisation économique des femmes ouvre une voie directe vers la réalisation des ODD, tels que l'éradication de la pauvreté (ODD 1) et la croissance économique inclusive (ODD 8). Pourtant, les femmes ne peuvent devenir des agents de changement pour la promotion d'une croissance économique juste, équitable et durable que lorsque les inégalités sont réduites.

L'objectif global du projet PNUD- KOICA est d'améliorer les moyens de subsistance et les opportunités d'emploi des femmes vivant dans les zones les plus vulnérables de Port-au-Prince et de ses environs, en leur permettant d'accéder aux ressources et aux bénéfices de développement nécessaires à leur autonomisation sociale et économique.

Ce projet constitue la deuxième phase d'un projet pilote PNUD-KOICA qui, lancé en 2011 comme réponse au tremblement de terre, visait à renforcer les moyens de subsistance de femmes provenant des quartiers les plus affectés par la catastrophe. Cette seconde phase a été conçue sur la base des leçons apprises du projet pilote ; elle vise à compléter l'accompagnement initialement prévu pour les bénéficiaires de la première phase et à élargir la portée des interventions à une plus large échelle, en ciblant un plus grand nombre de nouveaux bénéficiaires.

Ce projet s'articule autour de trois axes qui consistent à i) améliorer la disponibilité des données et l'analyse sur les opportunités économiques pour les femmes ; ii) renforcer les capacités, les réseaux et l'assistance technique et financière disponibles pour les femmes entrepreneures et les travailleuses informelles et à iii) contribuer à la création d'un environnement propice à l'égalité des sexes et à l'autonomisation économique des femmes.

Le 1^{er} volet comprend une phase analytique et préparatoire ; le 2^{ème} constitue une étape de renforcement et de développement des capacités d'entreprenariat des femmes et le 3^{ème} inclut des activités de sensibilisation, de plaidoyer politique et d'évaluation du projet.

Dans ce contexte, le PNUD recherche un/une consultant/e pour l'élaboration d'une étude de marché et de la ligne de base pour l'identification des bénéficiaires des activités du projet, selon des critères socio-économiques à définir pendant la consultation.

II. Présentation sommaire du projet

Titre projet : Autonomisation des femmes défavorisées : renforcement des capacités pour l'autonomisation économique des femmes en Haïti

Objectif du projet : Améliorer les moyens de subsistance et les opportunités d'emploi des femmes vivant dans les zones les plus vulnérables de Port-au-Prince et de ses environs, en leur permettant d'accéder aux ressources et aux bénéfices de développement nécessaires à leur autonomisation sociale et économique.

Output 1. Les femmes défavorisées des quartiers les plus démunis de Port-au-Prince et de ses environs bénéficient de moyens de subsistance durables améliorés et des possibilités accrues d'autonomisation économique.

Résultat 1. La disponibilité en données sur les opportunités économiques viables pour les femmes et les facteurs qui contribuent à leur succès est améliorée.

Résultat 2. Les femmes entrepreneures et les travailleuses informelles des communautés ciblées disposent des capacités, des réseaux et de l'assistance technique et financière nécessaires pour créer et développer leurs entreprises.

Résultat 3 : Les environnements propices à l'égalité des sexes et à l'autonomisation économique des femmes sont améliorés grâce à un soutien accru des parties prenantes communautaires et à des politiques sexo-spécifiques.

Bailleur des fonds: Korean International Cooperation Agency (KOICA)

Durée: 24 mois (à partir d'août 2018)

Bénéficiaires ciblés :

Bénéficiaires directs: 1500 femmes entrepreneures

Bénéficiaires indirects: 7500 personnes (familles des femmes bénéficiaires)

Partenaire institutionnel : Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI)

Emplacement du projet : Haïti, Port au Prince, plus précisément dans les quartiers suivants :

- Morne Rosa
- Bas Canapé vert
- Bois Patate
- Jean Batiste
- Mapou-Mont Elbo
- Delmas 60 Argentine
- Panaméricaine haute
- Panaméricaine basse
- Morne Hercule
- Nerette
- Carrefour Clercine
- Fond Delmas 31

- Fond Delmas 33
- Delmas 31, 32, 33
- Canapé Vert
- Jalousie
- Morne Lazard
- Mais Gate,
- Champ de mars
- Pétion-Ville
- Carrefour Feuilles
- Turgeau

III. Objet de l'étude

Ce projet nécessite d'abord une analyse qui servira de base pour avancer avec les activités d'autonomisation économique des femmes. D'un côté, une étude du marché est nécessaire afin d'identifier les chaînes de valeur et les secteurs à fort potentiel de revenu au niveau local et/ou national. D'autre part, de meilleures informations qualitatives et des données quantitatives sont nécessaires pour identifier les femmes entrepreneurs et travailleuses informelles à cibler dans le cadre du projet, y compris des informations sur leur localisation démographique, ainsi que les facteurs de succès et les obstacles à la création et à la croissance de leurs entreprises.

Les objectifs spécifiques de cette étude sont ainsi :

- L'analyse des marchés et des opportunités d'emploi dans les chaînes de valeur et des secteurs susceptibles d'être sélectionnés pour l'intervention, y compris ceux qui ne sont pas traditionnellement considérés comme «féminins»;
- Le classement des bénéficiaires par groupes, ainsi que l'évaluation de leurs besoins, de leurs priorités, de leurs facteurs contributifs, de leurs succès et de leurs échecs (tout en se basant sur les résultats et les enseignements tirés du projet pilote).

IV. Cadre

L'étude permettra de collecter des informations sur les secteurs économiques couverts par le projet ; elle fournira également une référence pour identifier les groupes les plus défavorisés afin d'aider à sélectionner les bénéficiaires sur la base de critères socio-économiques objectifs, ainsi que pour mesurer les changements après la mise en œuvre du projet.

La première partie de l'étude identifiera les secteurs et les chaînes de valeur qui disposent d'une demande durable et qui offrent un fort potentiel de revenu pour les femmes. À ce titre, il sera nécessaire d'aller au-delà des secteurs ciblés lors de la première phase du projet (principalement les salons de beauté, l'artisanat et la production alimentaire). Afin d'aller au-delà des normes discriminatoires qui dictent le type de travail socialement et culturellement acceptable pour les femmes, une attention particulière devra être accordée aux secteurs pour lesquels les femmes sont traditionnellement sous-représentées. Dans ces cas, une analyse comparative entre les sexes devra être menée afin d'identifier les contraintes et les opportunités pour l'intégration des femmes. De nouvelles chaînes de valeur identifiées devront être spécifiques aux zones et aux quartiers ciblés du projet.

La deuxième partie de l'étude répondra aux questions suivantes (liste à compléter par le/la consultant/e) :

Nouvelles bénéficiaires :

- 1. Niveau d'étude
- Informations personnelles pour évaluer la vulnérabilité (âge, nombre d'enfants, formes de handicap, le cas échéant, etc.)
- 3. Activité économique ou professionnelle à laquelle elles se sont dédiées jusqu'à présent
- 4. Disposition à participer à des formations ou à des programmes d'insertion professionnelle
- 5. Participation aux cours prévus ou toute autre typologie de formation
- 6. Processus de formalisation pour les nouvelles bénéficiaires

Bénéficiaires de la 1ère phase du projet :

- 1. Niveau d'études
- Informations personnelles pour évaluer la vulnérabilité (âge, nombre d'enfants, formes de handicap, le cas échéant, etc.)
- 3. Typologie d'activités mise en œuvre
- 4. Typologie d'appui reçu dans le cadre de la 1ère phase du projet avec le PNUD
- 5. Accès aux services d'entreprenariat offerts par d'autres institutions nationales ou ONG
- 6. Accès au microcrédit
- 7. Disposante d'une patente
- 8. Niveau de formalisation de l'entreprise
- 9. Accès aux services bancaires
- 10. Marché de vente
- 11. Niveau des services de transport (le cas échéant)
- 12. État de l'installation dans laquelle elle exerce leur activité économique

V. Méthodologie

Le/la consultant/e proposera une méthodologie à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de la consultation et partagera avec le PNUD les critères d'échantillonnage ainsi que les échantillons finalement choisis. Il/elle devra collecter des données qualitatives à travers des groupes de discussion et des entretiens semi-structurés avec les autorités locales, les représentants de la société civile et les personnes ressources concernant les sujets suivants : (i) les activités économiques, (ii) la vocation territoriale, (iii) le potentiel économique local, (iv) les groupes vulnérables et (v) l'inégalité des genres dans les quartiers indiqués ci-dessus.

Par ailleurs, si possible, les données quantitatives et qualitatives devront être collectées parallèlement dans une même zone, afin que les enquêteurs puissent analyser les résultats et, si nécessaire, ajuster les questions au niveau des groupes de discussion (lorsque davantage d'informations détaillées s'avèreront nécessaires sur certains sujets).

La préparation de l'étude devra inclure des rencontres avec toutes les parties prenantes, afin de s'assurer que toutes les informations sont bien prises en compte.

VI. Résultats attendus

- Rapport de démarrage. Ce rapport devra être présenté par le consultant à l'équipe de gestion de projet du PNUD avant la visite sur le terrain. Il devra inclure le but de l'étude, un plan de travail, un calendrier, une proposition de méthodologie (y compris l'échantillon, les critères pour définir l'échantillon et sélectionner les bénéficiaires, la méthode de collecte), les activités, les résultats et les responsables de chaque activité.
- 2. Étude des secteurs. Cette étude devra permettre d'identifier les secteurs pour lesquels une demande existante ou potentielle est identifiée, dans lesquels le projet pourra mettre en œuvre ses activités de formation professionnelle et d'accompagnement technique, afin de pouvoir renforcer les connaissances de gestion et les compétences techniques. Cette étude identifiera des secteurs d'innovation avec un faible impact environnemental, en prenant en considération les opportunités offertes par l'économie verte, l'économie bleue, le recyclage et la transformation des déchets et le secteur de production d'énergie entre autres.
- Élaboration des critères. Le consultant établira les critères de sélection et élaborera un recensement¹ des bénéficiaires potentielles et des participantes à la 1ère phase du projet.
- Rapport final. Le rapport devra présenter une synthèse des résultats produits dans les deux premiers rapports, ainsi qu'une analyse qualitative des résultats et une liste des indicateurs pour mesurer les résultats du projet.

¹ Pour l'élaboration du recensement le consultant aura l'appui de deux mobilisateurs communautaires recrutés par le PNUD.

VII. Compétences requises

- Diplôme universitaire en économie, développement, sciences politique, agronomie ou tout autre domaine connexe.
- Maîtrise en développement économique, planification ou tout autre domaine connexe sera un atout.
- Au moins sept années d'expérience professionnelle dans les domaines du développement économique local, des chaînes de valeurs, de l'autonomisation économique des femmes, du renforcement de la productivité, de la promotion de l'entreprenariat.
- Expérience substantielle en matière d'analyse comparative entre les sexes, de préférence liée à l'autonomisation économique des femmes;
- Expérience dans le contexte haïtien ;
- Au moins 2 consultations dans le domaine d'objet de la consultation (analyse du potentiel économique territorial, études des chaînes de valeur).

Bonne maîtrise du français et connaissance de l'anglais et excellentes capacités de rédaction (le rapport devra être écrit en français).

VIII. Durée

La durée proposée de la consultation est de 4 mois maximum. Les 4 mois comprennent le temps de déplacement jusqu'à la zone d'intervention du projet, ainsi que l'examen de la documentation, la collecte d'information et la rédaction de rapports. Le consultant proposera une méthodologie dans son offre technique, qui devra être validée par le PNUD.

Soumission des offres

Les consultants sont invités à envoyer leur candidature qui devra inclure :

a. Offre technique

L'offre technique doit comprendre : un paragraphe introductif de compréhension du mandat de la consultation (termes de références), la méthodologie proposée, un calendrier indicatif des activités, le CV détaillé du consultant indiquant clairement des expériences similaires, avec des certificats équivalents attachés.

La proposition technique doit être présentée de manière concise et structurée dans l'ordre suivant :

b. Description du consultant

- Identité / description sommaire (technique) du consultant
- Description sommaire du CV du consultant
- Les preuves d'expérience de missions similaires (références, documents, rapports, publications et certificats de performance)

Compréhension des besoins et services attendus

Sur la base des termes de référence, y compris des hypothèses ou des commentaires sur l'information, les services et les ressources à fournir par le personnel du projet ou toute autre partie prenante.

d. Approche, méthodologie, calendrier et résultats

Toute remarque, réserve ou suggestion sur le mandat et la méthode d'approche à suivre devra être examinée dans la proposition technique.

e. Offre financière détaillée

Chaque offre, composée de trois exemplaires (un original et deux copies), doit être placée dans une enveloppe scellée avec l'inscription au verso « offre technique » et « offre financière ». Les deux enveloppes (offre technique et offre financière) doivent être placées dans une seule enveloppe scellée.